

224C0175
FR0000054678-FS0088

1^{er} février 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

EURO RESSOURCES SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1^{er} février 2024, la société par actions simplifiée IAMGOLD France¹ (1830 Route de Montjoly, 97354 Remire-Montjoly, Guyane Française) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 janvier 2024, le seuil de 95% des droits de vote de la société EURO RESSOURCES SA et détenir 57 016 859 actions EURO RESSOURCES SA représentant 113 075 050 droits de vote, soit 91,24% du capital et 95,05% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions EURO RESSOURCES SA dans le cadre de l'offre publique de retrait initiée par la société IAMGOLD France³.

¹ Contrôlée par la société de droit canadien IAMGOLD Corporation.

² Sur la base d'un capital composé de 62 491 281 actions représentant 118 967 319 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment D&I 224C0125 du 23 janvier 2024 et D&I 224C0131 du 24 janvier 2024.